

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

**Dépollution d'un talus  
de soutènement  
À partir du 2 juin**

**Route départementale n°76**

**COMMUNE D'ALIX**

[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

## L'OPÉRATION

Une opération complexe de dépollution d'un talus à Alix est menée par le Département du Rhône qui investit 650 000 € dans ces travaux.

Ce chantier prévoit l'extraction, l'évacuation et la gestion de terres polluées vers une filière de stockage agréée pour recevoir ces matériaux. Le volume de terres ainsi que les profondeurs à traiter ont été estimés par un bureau d'études spécialisé. Cela concerne 1 600 m<sup>3</sup>, soit 3 200 tonnes de terre.

Par ailleurs, sous le talus est installée une canalisation d'eaux usées placée sous la gestion du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Pray. Celle-ci doit être remplacée, déplacée et évacuée avant les opérations de terrassement. Les travaux seront donc effectués en différentes phases.

Début des travaux :

**2 juin 2025**

Durée prévue :

**3 mois**

- **Phase 1 du 2 juin au 6 juillet :**  
*intervention sur la canalisation*
- **Phase 2 du 7 juillet au 7 septembre :** *excavation et traitement des terres polluées*

Montant des travaux :

- **dévoisement de la canalisation des eaux usées : 122 400 € TTC / Syndicat Mixte d'Assainissement de la Pray**
- **traitement des terres et reconstruction du talus : 650 000 € TTC / Département du Rhône**

Maîtrise d'œuvre :

**APAVE**

Entreprises :

**Albertazzi (canalisation) /  
Perrier TP-Colas  
environnement (talus)**

## CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX

### Phase 1 :

- Déplacement et évacuation de la canalisation située dans le talus

### Phase 2 :

- Terrassement par excavation afin de préserver les réseaux enterrés. Des opérations de soutènement provisoire pourront être réalisées si nécessaire

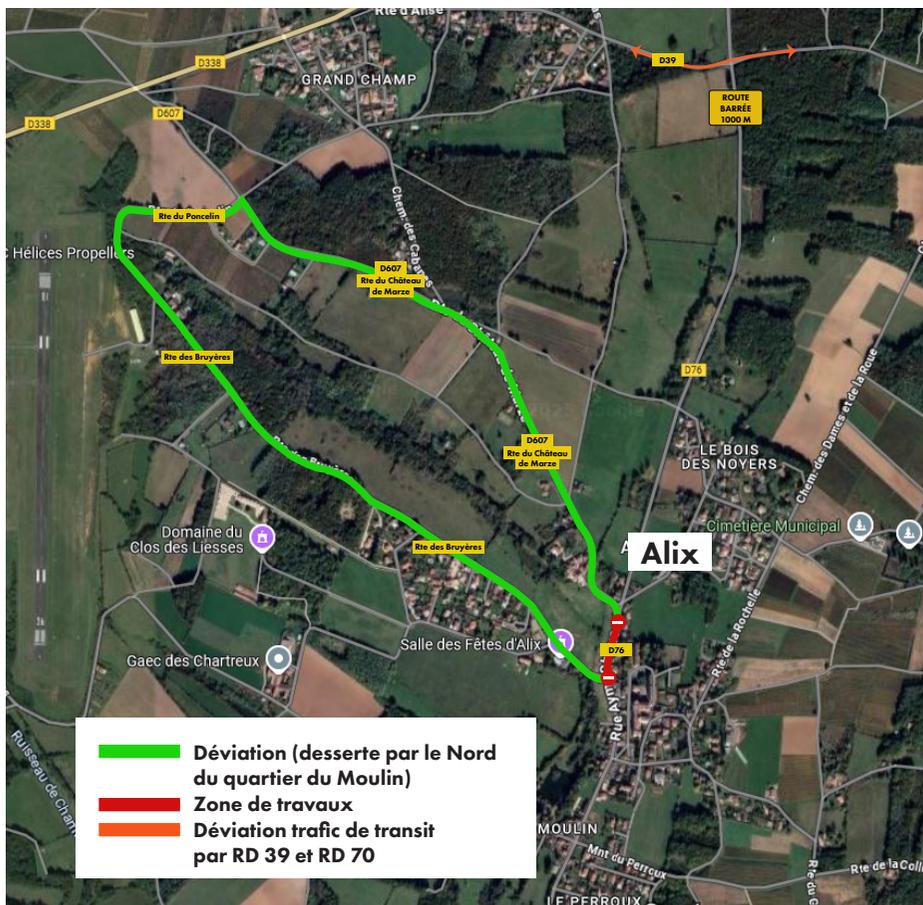
- Évacuation des sols pollués

- Installation d'une géomembrane avec création d'une pente afin de permettre l'écoulement des eaux de ruissellement
- Remblaiement et reconstruction du talus avec engazonnement

### Phase 3 :

Un réaménagement global de l'entrée de village est prévu par la commune et la communauté de communes (CCBPD) à l'issue de ce chantier.

# PLAN DE DÉVIATION VÉHICULES LÉGERS



**DURANT LE CHANTIER, LA CIRCULATION EST INTERDITE SUR LA PORTION EN TRAVAUX. MERCI D'EMPRUNTER LES ITINÉRAIRES DE DÉVIATION DÉDIÉS.**

**À savoir :** des itinéraires poids lourds (dans les deux sens de circulation) sont mis en place via les RD 39, RD 338, RD 385 et RD 70

Partenaire de l'opération : Syndicat Mixte d'Assainissement de la Pray



   [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

Hôtel du Département 29 - 31 cours de la Liberté  
69483 Lyon cedex 03

**0 800 869 869** > appel gratuit